

LE DIALOGUE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE EN RÉGION N'EST PAS UNE OPTION MAIS UNE NÉCESSITÉ DÉMOCRATIQUE

Après une première tentative de suppression des Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux (CESER) écartée au printemps 2025, lors de l'examen en première lecture par l'Assemblée nationale du projet de loi de simplification de la vie économique, le texte issu de la Commission mixte paritaire prévoit de rendre les CESER facultatifs, alors même que les deux textes de l'Assemblée et du Sénat ne contenaient finalement aucun élément à ce sujet. Cette disposition laisserait ainsi à la seule appréciation des exécutifs régionaux la présence ou non à leurs côtés d'une assemblée consultative de la société civile organisée.

Cette disposition s'inscrit dans le projet de loi de simplification de la vie économique alors même que les CESER ne sont en rien un obstacle à l'action économique.

Dans un contexte marqué par une profonde défiance envers les institutions de notre pays, par le sentiment dominant d'un dysfonctionnement de notre système démocratique, une telle disposition ne pourrait se traduire que par un affaiblissement du fonctionnement démocratique en région. Nos sociétés sont fragilisées, au plan local comme national, par des tensions, des crispations et une forte polarisation du débat démocratique, par la propagation de discours où la capacité de nuance et de raison cède souvent face aux *a priori*. C'est pourquoi il importe, dans ce contexte, de préserver des espaces reconnus permettant de faciliter l'expression citoyenne et le dialogue territorial, de croiser des expériences et des regards diversifiés et des intérêts parfois divergents, afin de construire des positions communes au service de l'intérêt général.

Qui peut croire que c'est en faisant disparaître ou en minorant des institutions telles que les CESER que l'on pourra favoriser demain la recherche de convergences entre parties-prenantes sur des sujets complexes et ainsi dépasser les antagonismes que d'aucuns déplorent aujourd'hui ?

Qui peut croire que c'est en réduisant la capacité de la société civile à porter les attentes qui s'expriment au plus près des réalités locales, que c'est en s'en prenant à la mission de décryptage des défis et des difficultés à surmonter, au rôle d'anticipation et de prospective territoriale des CESER ou à leur souhait de contribution à l'évaluation des politiques publiques, que les décisions des élu.es s'en trouveront mieux éclairées et que la vie sociale et économique sera facilitée ?

Bien au contraire !

Ainsi, depuis le début de la nouvelle mandature en 2024, le CESER Nouvelle-Aquitaine a, dans le cadre de ses travaux, fait des propositions sur des enjeux aussi fondamentaux que la mobilité dans les zones rurales peu denses, les conditions d'accès de nos jeunes de toutes conditions aux formations de l'enseignement supérieur, l'avenir de la politique de cohésion en Europe post-2027, l'articulation entre les enjeux de transition écologique et de mutation industrielle, l'analyse des cahiers de doléances suite au mouvement des « gilets jaunes » dans la continuité d'un précédent travail sur la pauvreté en Nouvelle-Aquitaine, l'impact de l'intelligence artificielle dans différents secteurs économiques et sur bien d'autres thématiques qui intéressent concrètement la vie quotidienne des Néo-Aquitains. Notre contribution conduit le plus souvent à alerter sur certains signaux émergents et à identifier les conditions et possibilités de dépasser certains antagonismes sur des sujets de débats sensibles tels que la gestion de la ressource en eau ou les conditions d'acceptation de certains bouleversements sociaux, économiques ou environnementaux.

Ainsi, par la richesse et la pluralité de leur composition (organisations d'employeurs et chambres consulaires, syndicats de salarié.es, représentant.es d'associations et d'universités, etc.), par la qualité de leurs travaux et leurs préconisations étayées portant sur l'ensemble des politiques régionales, les CESER offrent des espaces uniques de démocratie territoriale et d'intelligence collective au service de l'action publique en région et au service d'une plus grande concorde sociale.

En outre, leur conférer un caractère facultatif soumis à la seule volonté des exécutifs régionaux conduirait d'une part à un risque accru de politisation pouvant dénaturer fondamentalement le positionnement et les missions des CESER, et d'autre part instituerait de fait une inégalité de fonctionnement démocratique et institutionnel entre régions.

Le CESER Nouvelle-Aquitaine et les organisations signataires réaffirment que :

- l'existence des CESER comme seconde assemblée régionale consultative doit être maintenue de manière obligatoire dans tous les territoires,
- leur indépendance, le pluralisme et la représentativité de leur composition doivent être confortés,
- leur évolution doit s'inscrire dans une réforme cohérente de la décentralisation, et non dans une logique simpliste de révision administrative.

Pour ces raisons, le CESER Nouvelle-Aquitaine et ses multiples composantes appellent les parlementaires et le gouvernement à refuser cette disposition et à affirmer ainsi l'importance d'une préservation des CESER dont la vocation consultative et les modalités de contribution à la vie démocratique en région pourraient naturellement être confortées dans les futures mesures de décentralisation qui sont annoncées pour les mois à venir.

*

Le dialogue avec la société civile ne doit pas être une option ; c'est une exigence démocratique qu'il convient de cultiver !

Proposition adoptée le mercredi 10 mars 2026
par l'Assemblée plénière du CESER à l'unanimité des suffrages exprimés



✱ **Signataires au nom des organisations représentées au sein du CESER Nouvelle-Aquitaine :**

1. Gérard GOMEZ, Président, pour la **Chambre des métiers et de l'artisanat de la région Nouvelle-Aquitaine**
2. Bernard LAYRE, Président, pour la **Chambre d'agriculture Nouvelle-Aquitaine**
3. François PERRIN, Président, pour le **Mouvement des entreprises de France (MEDEF) de Nouvelle-Aquitaine**
4. Didier MASSY, Président, pour la **Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) de Nouvelle-Aquitaine**
5. Catherine LEMASSON LASSEGUE, Présidente, pour l'**Union nationale des entreprises de proximité (U2P) Nouvelle-Aquitaine**
6. Guillaume FITTE, Président, pour le **Centre des jeunes dirigeants d'entreprise (CJD)**
7. Clément BLANCHY pour la **Fédération de la jeune chambre économique en Nouvelle-Aquitaine**
8. Jean-Philippe BRÉGÈRE pour la **Chambre des Professions Libérales (CPL) Nouvelle-Aquitaine**
9. La **Confédération paysanne Nouvelle-Aquitaine**
10. Nicolas LAFON, Président, pour le **Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest (SYSSO)**
11. Denis BARO, Président, pour la **Coopération agricole Nouvelle-Aquitaine**
12. Stéphane DOUENCE, Président, pour l'**Association régionale des entreprises agroalimentaires (AREA) Nouvelle-Aquitaine**
13. Bernard FARGES, Président, pour le **Comité Interprofessionnel du vin de Bordeaux (CIVB)**
14. Serge LARZABAL, Président, pour le **Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) de Nouvelle-Aquitaine**
15. Philippe MORANDEAU, Président, pour le **Comité régional de la conchyliculture de Poitou-Charentes**
16. Stéphane MONTUZET, Président, pour la **Chambre régionale d'économie sociale et solidaire (CRESS) Nouvelle-Aquitaine**
17. Pierre ROUSSEL, Délégué régional, pour l'**Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) Nouvelle-Aquitaine**
18. Bruno FONTAN, Président, pour l'**Union régionale des sociétés coopératives et participatives (URSCOP) Nouvelle-Aquitaine**
19. Olivier CONSTANTIN, Président, pour la **Fédération bancaire française de Nouvelle-Aquitaine**
20. Julien ANSELME, Président, pour l'association **ENTER (Excellence Numérique au service des Transitions Environnementales et Responsables)**
21. Alain GUILLOUT, Président, pour l'**Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH) Nouvelle-Aquitaine**
22. Sandra DUMOUSSEAU, Secrétaire régionale, pour le **comité régional de la CGT**
23. Grégory GAUDEL, Secrétaire Général, pour l'**Union régionale interprofessionnelle de la CFTD Nouvelle-Aquitaine**
24. Joël ROY, Secrétaire général, pour l'**Union régionale UNSA Nouvelle-Aquitaine**
25. Mickaël MICHUT-PARLANGEAU, Président, pour l'**Union régionale de la CFE-CGC Nouvelle-Aquitaine**
26. **Union régionale CFTC Nouvelle-Aquitaine**
27. Flavien THOMAS, Secrétaire, pour la **FSU Nouvelle-Aquitaine**
28. **Union Régionale Solidaires Nouvelle-Aquitaine**
29. Bernadette BONNAC-HUDE, Présidente, pour la **Fédération régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) de Nouvelle-Aquitaine**
30. **Fédération régionale du Planning familial Nouvelle-Aquitaine**
31. Danielle FILLION, Présidente, pour l'**Union régionale des associations familiales (URAF) de Nouvelle-Aquitaine**
32. Corinne DEVAUX, Présidente, pour le **comité régional de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE)**
33. Gérard BLANCHARD, Président, pour l'**Université de La Rochelle**
34. Laurent BORDES, Président, pour l'**Université de Pau et des Pays de l'Adour et de l'alliance européenne UNITA**
35. Vincent JOLIVET, Président, pour l'**Université de Limoges**
36. Virginie LAVAL, Présidente, pour l'**Université de Poitiers**

37. Alexandre PÉRAUD, Président, pour l'**Université Bordeaux-Montaigne**
38. Thierry DE NADAI, Président, pour l'**Association fédérative des étudiants de Poitiers (AFEP)**
39. L'**Union Nationale des Etudiants de France (UNEF) Bordeaux**
40. Pierre GAILLARD, Président, pour le **comité régional des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) Nouvelle-Aquitaine**
41. Jean-Pierre DURGUEIL, Président, pour l'**Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (UNAPEI) Nouvelle-Aquitaine**
42. Jean-Marc DUTRETEAU, Président, pour l'**Association du lien interculturel familial et social (ALIFS)**
43. Yann LE FORMAL, Président, pour le **Réseau aquitain pour l'histoire et la mémoire de l'immigration (RAHMI)**
44. Xavier BAYLAC, Président, pour l'**Union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS)**
45. Bertrand DUPOUY, Président, pour La **Mutualité Française Nouvelle aquitaine**
46. Hélène ALONZO, Présidente, pour le **Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP) Nouvelle-Aquitaine**
47. Josyane PEREZ, Présidente, pour le **Mouvement Associatif Nouvelle-Aquitaine**
48. Bernard CRINER, Président, pour la **Ligue de l'enseignement Nouvelle-Aquitaine**
49. André BARBÉ, pour l'**Association régionale des grands acteurs du tourisme (ARGAT) en Nouvelle-Aquitaine**
50. Philippe SAÏD, Président, pour le **Comité régional olympique et sportif (CROS) de Nouvelle-Aquitaine**
51. Mathieu LABROUSSE, Président, pour l'**association régionale des fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique Nouvelle-Aquitaine**
52. La **Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT) Nouvelle-Aquitaine**
53. Muriel BOULMIER, Présidente, pour l'**Union régionale HLM Nouvelle-Aquitaine**
54. Maud PERSELLO, Présidente, pour l'**Union régionale Nouvelle-Aquitaine Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV)**
55. **Fédération des acteurs de la solidarité (FAS)**
56. **Fédération régionale des chasseurs Nouvelle-Aquitaine**
57. Caroline BIREAU, Co-Présidente, pour le **CREPAQ et le Réseau pour éviter le gaspillage alimentaire (REGAL) Nouvelle-Aquitaine**
58. Alain DECAHMPS, Président, pour **Citoyens en réseau pour des énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine (CIRENA)**
59. L'**association Librairies indépendantes en Nouvelle-Aquitaine (LINA)**
60. Fabian GENTAL, Stéphane LE GRAFF et Lydie PALARIC, Co-Présidents, pour le **Réseau ASTRE - Réseau arts plastiques et visuels Nouvelle-Aquitaine**
61. Didier HERBILLON, Président, pour l'**Association Sites et cités remarquables**
62. Isabelle LOULMET, Présidente, pour la **Confédération France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine**
63. Jean-Michel CLÉMENT pour le **Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Nouvelle-Aquitaine**
64. La **Ligue pour la protection des oiseaux (LPO)**
65. Laurent ETCHEBERRY et Yves GILLY, Co-Présidents, pour **GRAINE Nouvelle-Aquitaine**
66. Virginie PERROMAT, Personnalité qualifiée « environnement et de développement durable »
67. Alexandra BROUSSAUD, Personnalité qualifiée
68. Patricia BORDAS, Personnalité qualifiée
69. Emmanuelle FOURNEYRON, Personnalité qualifiée
70. Michel LAURENT, Personnalité qualifiée
71. Laurent SIMON, Personnalité qualifiée
72. Ahmed SERRAJ, Personnalité qualifiée